

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.  
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche [goyheneche02@orange.fr](mailto:goyheneche02@orange.fr) 03 23 38 01 45.  
Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr>



## Anny nous a quitté...

Madame Anny BOISSADY nous a quitté le lundi 28 Mars 2022 dans sa 77ème année... Nous garderons d'elle le souvenir d'une femme à la voix douce et au cœur généreux... Vous vous sentiez rempli de sérénité quand elle vous accueillait d'un gros «smac» en vous serrant dans ses bras, en vous parlant toujours d'une voix affectueuse...

Lorsque je pense à elle me reviennent les vers de Georges Brassens dans sa chanson, «Jeanne»...

*«... Chez [...Anny...], on est n'importe qui,  
on vient n'importe quand,  
et comme par miracle par enchantement,  
on fait partie de la famille,  
Dans son cœur en s'poussant un peu  
reste toujours une petite place...»*

Sans elle, la maison du Marais Ponchy va être bien vide... Nos plus affectueuses pensées vont à sa famille, à son fils Xavier qui lui a rendu un magnifique hommage lors de ses obsèques, le lundi 28 Mars, dans la petite église de notre village, à son compagnon, Jean-Louis GAMBART, ancien adjoint au Maire de la commune, aujourd'hui conseiller municipal, avec qui elle coulait des jours heureux à Ugny le Gay, depuis de nombreuses décennies...

Gardons à tout jamais en mémoire la douceur et la gentillesse de cette belle personne...



# **Edito:** **Après le Covid 19, la guerre en Ukraine, des élections Présidentielles qui prennent les citoyens en otage...**

Voilà, le scénario était écrit, et il s'est déroulé exactement comme les médias nous l'avaient annoncé... Comme en 2017, nous avons eu droit à un deuxième tour Marine LEPEN contre Emmanuel MACRON... Et comme en 2017, les médias nationaux nous ont exhortés par des cris déchirants et larmoyants de voter pour le Président sortant, afin d'éviter un régime par trop autoritaire, raciste et xénophobe... Il fallait sauver la démocratie !!! Cette belle démocratie qu'a défendu notre beau Président lors de son dernier mandat, qui a éborgné et mutilé, avec sa police, des gilets jaunes par dizaines, qui a laissé se noyer par milliers, avec ses amis Européens, des Africains venus se réfugier sur notre continent, qui a détruit le peu qui restait du Code du travail, qui a édité avec ses amis députés des lois liberticides qui ont ému jusqu'à la très conservatrice ONG «Amnesty international»...

Madame LEPEN voulait augmenter notre pouvoir d'achat en supprimant la part sociale des salaires que paient les patrons (en leur demandant gentiment de la verser aux ouvriers... Tu parles!...).

Monsieur MACRON, lui, nous rendra notre pouvoir d'achat en baissant les impôts... Et (en même temps) en faisant des économies sur les dépenses de l'état... Mais ses économies, il les fera en supprimant des lits d'hôpitaux, des classes dans les écoles, des soignants dans les EHPAD, des juges, des policiers, des postiers, des cheminots, des inspecteurs du travail, des assistantes sociales, enfin tout ce qui fait une nation solidaire et soucieuse de soulager les maux des plus faibles et des plus démunis... Les pauvres, il n'y a guère de place pour eux, dans une nation qui glorifie la réussite de ceux qui deviennent chefs et qui méprise ceux dont le labeur ne vaut que «peau de balle» : les sans diplômes, les sans grades, ceux qu'on avait glorifié comme indispensables au pays aux pires moments de la Covid 19... Et vite oubliés quand ça allait mieux... En somme, il nous fallait choisir dans ces élections, entre un «fascisme national» et un «fascisme libéral»...

## **Le budget communal 2022 a été voté...**

**L**e budget communal 2022 a été voté...

Lors de sa séance du 7 avril, le Conseil Municipal a voté le budget de la commune pour 2022.

Au niveau du Conseil Municipal, c'est l'acte le plus important de l'année, puisque c'est par cet acte que le conseil autorise Madame la Maire à engager les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune, et qu'il décide de la contribution des habitants au niveau des impôts locaux...

Nous nous attendions donc à assister à un débat vif et riche où toutes les dépenses auraient été discutées et amplement commentées. En fait, il n'y en a pas eu et la longue litanie des dépenses classées par chapitres et par articles a été récitée par madame la secrétaire de Mairie dans une totale léthargie des conseillers présents...

Rien ou presque n'a donc été commenté... Et pourtant, beaucoup de choses auraient eu le mérite d'être discutées, ou au moins expliquées...

D'abord que le budget d'Ugny le Gay est voté par chapitre (et non par articles)... C'est un détail pour certains, mais il est bon de rappeler que Madame la Maire ne doit rendre des comptes au Conseil qu'en cas de dépassement des chapitres. Dans ce cas elle doit faire voter au Conseil une délibération l'autorisant à modifier le budget (ça s'appelle une décision modificative). C'est très rare pour les chapitres, et Madame la Maire ayant gonflé artificiellement certains articles du chapitre 611, elle peut dépasser le budget voté en toute tranquillité...

Madame la Maire justifie ce gonflement arbitraire de certains articles par le fait que si on verse l'excédent des années antérieures dans le budget d'investissement, il ne pourra plus être reversé dans le fonctionnement...

Soit, mais si on demande un effort financier aux contribuables pour dégager des excédents, c'est bien pour financer les investissements qui amélioreront leur environnement communal... S'il y a donc excédent il faut qu'il soit utilisé dans des projets d'investissement qu'on a décidé de développer et que l'on a inscrit en dépenses dans le budget idoine !

Autre petite préoccupation sur le vote de ce budget: le vote des subventions aux organismes de droit public et privé (articles 6573 et 6574)... Ils doivent faire l'objet d'un vote détaillé soumis au conseil et approuvé par lui... Si les notes que j'ai prises lors de ce Conseil sont fiables et si mon esprit n'a pas connu une quelconque défaillance, ce vote n'a pas été proposé au conseil lors de ce débat. Madame la Maire l'a évoqué mais les subventions n'ont pas été approuvées par le conseil... Hors Madame la Maire cite cette délibération dans son compte-rendu !

Serions-nous en présence d'un faux en écriture ?...

#### Délibération A 220408 E Subventions communales :

Comme chaque année, le budget prévoit de verser 3 subventions communales :

- 2 500 euros pour le comité des fêtes d'Ugny-le-Gay
- 100 euros pour les Anciens Combattants ; Ugny-le-Gay est affecté à Bichancourt.
- 300 euros pour le CSC : cette année, les 100 ans de Paris-Chauny. Pour cette somme, il est proposé à la commune un « encart publicitaire » dans l'édition d'un livre qui retracera les 100 ans de cette course.

Extrait du compte-rendu officiel...

A noter que contrairement aux autres délibérations de ce compte-rendu, Madame la Maire n'a pas l'outrecuidance de déclarer qu'elle a été approuvée à l'unanimité...

Ceci est d'autant plus incommode que Madame La Maire nous a un peu « baladé » lors de la présentation de ces articles. Elle prétend que dorénavant les subventions seront toutes inscrites sous le même article que les organismes soient publics ou privés... Mais rien dans les sources d'informations officielles ne mentionne ce changement!

Enfin, les subventions accordées doivent faire l'objet d'une demande officielle sur un document approprié (**cerfa n° 12156-06**), avec un certain nombre de justificatifs, ces demandes devant être vérifiées et validées par la commission des finances.

En tout état de cause, nous n'avons pas entendu parler de cette procédure lors de ce conseil...

Au niveau des dépenses, les aides de l'Etat sont d'une étonnante stabilité, vu les temps de disette qui courent en ce moment. Seul poste à augmenter, les impôts locaux! Mais les gens de notre conseil vous diront qu'ils n'y sont pour rien car c'est l'état qui augmente la base d'imposition...

Alors pour leur prouver qu'ils ont tout à fait le pouvoir de remédier à cette hausse, faisons avec eux un peu d'arithmétique:

Si votre base est de 1000 € et que le taux voté par le conseil est de 15% vous payez:

$$(1\ 000 \times 15) : 100 = 150 \text{ €}$$

Si l'état augment votre base de 3% celle-ci passe à  $1\ 000 + (1\ 000 \times 3) : 100 = 1\ 030 \text{ €}$ .

Pour que votre impôt reste à 150 euros, il suffit de recalculer le taux suivant la formule:

$$(base \times \text{taux}) : 100 = 150 \quad \text{donc} \quad \text{taux} = (150 \times 100) : base.$$

Le conseil municipal devra donc voter un taux de 14,564 % (arrondi) et le tour est joué :

$$(1\ 030 \times 14,563) : 100 = 150 \text{ € (exactement } 150,0092 \text{ €)...}$$

Il faudrait que je vous parle plus longuement de ce budget. mais voilà, ayant réclamé les documents officiels à Madame la Maire, qui, comme la loi l'exige, doit les transmettre à tout citoyen qui en fait la demande, celle-ci n'a pas daigné me répondre... Je vous parlerai donc de tout ça au prochain numéro, qui ne devrait pas tarder d'ailleurs, vu le retard pris par celui-ci...